

## Le Pouliguen

OIF 291005

### Onze marathoniens pouliguennais félicités



Les marathoniens et les relayeurs pouliguennais.

L'Office municipal des sports a organisé une réception amicale pour saluer la participation des coureurs et des bénévoles au 3<sup>e</sup> marathon de la Côte d'Amour, le 3 octobre dernier.

Parmi 1 283 coureurs, onze pouliguennais ont courageusement franchi la ligne d'arrivée de la troisième édition du marathon de la Côte d'Amour. Le président de l'OMS (Office municipal des sports) a tenu à féliciter les compétiteurs de la commune : les vétérans Jacques Lelièvre et Michel Vallier ; Gwénaél Cassard et Thierry Bourvic qui couraient leur premier marathon ; les belles performances de Fabienne Million et de l'habitué Alain Mosset, qui ont respectivement bouclé l'épreuve en 3 h 35 et 3 h 23, ainsi

que Mustapha Ouahab, Loïc Simon, Franck LeRouzic, Frédéric Calin, Hervé Dronneau.

Dans le même temps, Cyril Lemasson, Michel Lucas, Pascale Leduc, Anne Bréhaud et Erwann Bourdic ont été également récompensés pour leur participation au relais intercommunal de 8 km, organisé en parallèle.

La soirée a été l'occasion de remercier les quatre-vingts bénévoles pouliguennais qui ont fait partie des 600 à s'impliquer dans l'organisation de l'épreuve et participer à sa réussite.

Le président de l'OMS a ensuite annoncé les objectifs de la quatrième édition qui se déroulera le 1<sup>er</sup> octobre 2006. « **Comme le veut la tradition, on compte sur 2006 participants l'an prochain. En plus**

**du relais, une galopade pour les scolaires du primaire sera organisée sur le port.** » Claude Chartrain, chargé de communication du comité d'organisation a conclu : « **Nous allons redoubler nos efforts pour la promotion de l'épreuve, afin de recueillir des participants supplémentaires. Autour de 2000 serait un bon rythme pour notre marathon.** »

#### ■ Syndicat intercommunal de la Côte d'Amour

Réunion du syndicat intercommunal pour le développement économique de la Côte d'Amour le mercredi 2 novembre à 16 h à la mairie, salle 203, pour budget supplémentaire, droit de préemption, réseau Natura 2000.